



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 10 octobre 2024
Présidence : M. Bernard Cottier
Objet : Préavis n° 2024/10 – Tennis Club d'Ecublens – Rénovation des courts 1 à 4, déplacement du court 5 et reconstruction du Club House

* * *

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/10,
- ouï le rapport des commissions chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'octroi d'une subvention pour la rénovation des courts 1 à 4 et la reconstruction du club house du Tennis Club d'Ecublens à hauteur de Fr. 909'000.- (neuf cent neuf mille francs) ;
2. d'accepter l'octroi d'une subvention pour le déplacement du court 5 du Tennis Club d'Ecublens à hauteur de Fr. 371'000.- (trois cent septante et un mille francs) ;
3. d'accepter l'octroi d'un prêt en faveur du Tennis Club d'Ecublens de Fr. 909'000.- (neuf cent neuf mille francs), remboursable en 40 ans.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire. Les subventions communales de Fr. 909'000.- et Fr. 371'000.- seront comptabilisées dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5650 « Autres subventions », plus précisément dans le compte n° 170.5650.074 « Esserts - subventions Tennis rénovation bâtiment et courts y compris déplacement court 5 ». Le prêt de Fr. 909'000.- sera comptabilisé à l'actif du bilan, au patrimoine financier, dans le compte 9120.12 « Tennis Club Ecublens - remboursement prêt à terme rénovation ».

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2024.

Le Président

Bernard Cottier



La Secrétaire

Silvana Passaro